

Rubrique: Economie, travail et éducation
Sous-rubrique: Autorisation hôtellerie et restauration
Date de publication: KABVS 27.11.2024
Visible par le public jusqu'au: 27.02.2025
Numéro de publication: AR-VS05-0000001551

Entité de publication



Commune d'Evolène, Rue Centrale 216, 1983 Evolène

Demande d'autorisation: hôtellerie et restauration – Camille Agostini, Evolène

Bénéficiaire de l'autorisation

Monsieur Camille Agostini
Nationalité: France
Date de naissance: 17.11.1986
Domicile:
Route des Marmottes 3
1986 Arolla

Informations sur les locaux de l'organisation concernée

La Chotte à Arolla, parcelle non cadastrée
propriété de l'Alpage d'Arolla

Informations de l'employeur

Grand Hôtel Kurhaus Arolla SA
CHE-113.340.865
Route de la Forêt 6
1986 Arolla

Contenu de l'avis et nom de l'enseigne

Enseigne : La Chotte by GHK
Heures d'ouverture : 9h - 22h
Date de la prise de l'activité : 1er janvier 2025

Description de la prestation de services

Mets et boissons à consommer sur place ou à l'emporter
Moyen de droit / Consultation

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune d'Evolène porte à la connaissance du public que M. Agostini Camille, domicilié à Arolla, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Les personnes qui auraient des oppositions à l'encontre de cette demande peuvent les adresser, par écrit, auprès de la commune, dans les 30 jours, dès la présente publication.

Point de contact

Commune d'Evolène
Rue Centrale 216
1983 Evolène

Délai

Expiration du délai: 27.12.2024